

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Schéma communal de développement commercial

Autorisation de solliciter les financements FISAC

EXPOSE DES MOTIFS

I – ORIGINE DU PROJET

En 2006, une première étude a été menée pour établir un diagnostic du commerce à Ivry. Celui-ci a permis de préciser son état, sa composition et sa structure.

Le territoire ivryen est contrarié par des ruptures géographiques telles que la voie ferrée, la RN 305 et de forts dénivelés.

Le commerce s'est donc adapté, en se structurant en pôles de quartiers de sorte que l'on trouve dans chaque quartier une offre de proximité et une centralité commerciale. De plus, il existe une autre catégorie qui est celle dite de type « faubourg ». C'est un linéaire commercial sur des axes très circulants comme la RN 305, la rue Lénine ou encore le boulevard Paul Vaillant-Couturier.

L'état du commerce Ivryen est, par ailleurs, caractéristique des communes de première couronne en périphérie immédiate de Paris.

En effet, l'offre d'équipement de la personne y est très faible (à l'exception du centre commercial « Quais d'Ivry » en fin de restructuration), en raison d'un Centre-ville (zone où devrait se trouver ce type d'offre) qui n'a pas cette dimension commerciale. Les Ivryens ont à proximité un appareil commercial très concurrentiel (Créteil Soleil, Bercy 2, Belle Epine, Italie 2) et très développé répondant à leurs attentes complémentaires, notamment en équipement de la personne.

De ce fait, les habitudes de consommation des Ivryens font que le Centre-ville n'a qu'une fonction de pôle de quartier. Ils se reportent vers le centre commercial Italie 2 (Paris 13) qui fait office de « Centre-ville commercial ».

Même si elle n'est pas complète, l'offre commerciale de la Commune convient toutefois, dans son ensemble, aux Ivryens.

Si le nombre de commerces présents sur la Ville est stable, leur nature et leur qualité sont en évolution plutôt négatives. En effet, on assiste à un développement de l'offre en matière de restauration rapide et de commerces spécifiques comme les « taxis phone ».

Enfin, la complémentarité entre les commerces sédentaires et les marchés forains est avérée notamment au Petit-Ivry et dans le Centre-ville. Les marchés sont de véritables lieux de destination et jouent un rôle important dans l'attractivité et l'animation commerciale de la Ville.

Le devenir du commerce relève donc d'un double enjeu : une ré-appropriation de l'offre par les habitants et une adaptation de l'offre à l'environnement et aux besoins émergents de territoires en mutation (ZAC du Plateau et Ivry Confluences).

II – LE FISAC¹

En avril 2009, la Ville a signé avec la CCIP² et la CMA³ des conventions partenariales ayant pour objectif d'œuvrer pour redynamiser le commerce Ivryen pour mutualiser les compétences.

Dans le cadre de cette démarche et afin d'établir un plan d'action ayant pour but de travailler dans chaque quartier pour le maintien et le développement du commerce de proximité, une étude relative à l'analyse et à la redynamisation du tissu commercial et artisanal d'Ivry-sur-Seine doit être réalisée. Celle-ci sera suivie de la mise en place d'actions concrètes en faveur du commerce et de l'artisanat dans le cadre de la mise en œuvre du FISAC.

III – LE FINANCEMENT

Le financement de l'ensemble de ce dossier, étude et actions peut faire l'objet d'aides financières de la part du FISAC.

Je vous propose donc de solliciter toutes les subventions, participations financières relatives à ce dossier FISAC.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

¹ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

² Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

³ Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Schéma communal de développement commercial
Autorisation de solliciter les financements FISAC

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'étude de diagnostic du commerce à Ivry-sur-Seine menée par la société Bérénice,

considérant la volonté de la Ville de développer et de pérenniser le commerce sur le territoire ivryen,

considérant la proposition d'établir un plan d'actions pour la mise en valeur et le développement d'une centralité commerciale dans chaque quartier,

considérant la nécessité, pour mener à bien cette volonté, de mettre en œuvre un FISAC et préalablement de réaliser une étude relative à l'analyse et à la re-dynamisation du tissu commercial et artisanal ivryen,

considérant que l'ensemble de ce dossier, étude et actions peut faire l'objet d'aides financières de la part du FISAC,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE les subventions ou financements relatifs au dossier FISAC, études et mise en œuvre et AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les actes y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 25 SEPTEMBRE 2009